

Procès-verbal de la réunion du comité d'entreprise du 25 Mars 2016

Le comité d'entreprise a siégé en réunion plénière le 25 Mars 2016, à partir de 8h30, sous la présidence de Mme Bénédicte MARTIN, présidente du Directoire de Centrale Innovation. Cette réunion s'est tenue au siège social de la société, à Ecully.

Etaient présents :

- La Présidente : Bénédicte MARTIN
- Les membres titulaires : Jean-Christophe ABRY
Perrine CHARVOLIN-VOLTA
Laura MARTINEZ

Etait invitée : Marie DECOUZ

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 Janvier 2016

Le procès-verbal a été reçu par l'ensemble des membres. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2. Informations sur les entrées de commandes, facturations et trésorerie de la société

A la date du 14/03/2016 :

- Carnet de commandes : 1.2M€ (hors Carnot)
- Carnet de négociation : 4.8M€
- Facturation : 1.2M€
- Trésorerie reste à un très bon niveau

La situation de la société est bonne.

3. Information/consultation sur le Bilan 2015

Le bilan comptable de l'année 2015 a été présenté au CE.

Le comité d'entreprise n'a formulé aucune observation particulière suite à la présentation détaillée du bilan de la société.

4. Point sur la Rapport Annuel Unique de l'année 2015

Le Rapport Annuel Unique de l'année 2015 a été présenté aux membres du CE.
Pas de commentaire spécifique de la part des représentants du personnel.

5. Information sur les mouvements de personnel

Une personne a été embauchée en remplacement d'une salariée absente pour une longue durée en CUI (Contrat Unique d'Insertion), c'est un contrat d'une durée de 6 mois renouvelable, permettant de percevoir des aides de l'Etat, au niveau de la structure administrative du siège de C-Innov, à Ecully.

Un recrutement rapide est prévu, toujours au niveau de la structure de Lyon, en vue du départ volontaire d'une de nos salariées.

6. Mise en place de la Base de Données Economiques et Sociales (BDES)

Un document a été fourni au CE afin d'expliquer le but et les modalités de consultation de la BDES. L'ensemble des informations annuelles seront communiquées à la fin du premier trimestre, les informations mensuelles seront transmises tous les mois par e-mail aux membres du CE, même s'il n'y a pas de réunion du CE au cours de ce mois. Les documents seront également transmis sous forme papier pour conservation par les membres de la DUP dans leur local, et disponibles en permanence au bureau des RH si besoin. Les membres du CHSCT ont également accès à cette base de données.

Ces modalités d'accès ne sont pas figées, et peuvent évoluer dans le temps, à la demande des représentants du personnel.

7. Mise en place de la participation au titre de l'année 2015

Les bénéfices générés sur l'exercice 2015 donnent lieu au versement d'une participation aux salariés de C-Innov.

Le montant de la Réserve spéciale de participation 2015 à répartir entre les salariés est de 32 083€.

Les modalités d'attribution sont les suivantes :

- En-dessous de 80€, le montant est versé directement sur la paie d'avril 2016,
- Au-dessus de 80€, un courrier est envoyé à chaque salarié afin qu'ils puissent exprimer leur choix :
 - o Versement direct sur la paie d'avril 2016 (assujetti à l'impôt sur le revenu),
 - o Investir le montant sur différents comptes bloqués (dans ce cas, le montant sera exonéré d'impôt sur le revenu).

Ce courrier, distinct de la paie, sera envoyé le 25 mars à l'ensemble du personnel, avec une réponse souhaitée au plus tard le 15 avril 2016.

Les salariés peuvent accéder à l'ensemble des informations concernant les performances des différents supports financiers proposés par l'AG2R, sur le site de l'extranet Centrale Innovation, onglet gestion du personnel, infos salariés, participation PEE et CET.

8. Prise en charge des heures de délégation et de formation des membres de la DUP

Les heures de délégation et de formation des membres de la DUP sera prise en charge sur les frais de structure de Centrale Innovation. Pour cela les heures seront enregistrées sur le logiciel Eurecia et un bilan récapitulatif sera effectué en fin d'année.

9. Informations sur l'entrée de l'Ecole Centrale de Lille au capital de Centrale Innovation

L'avancement du dossier est en stand-by, la direction de C-Innov est en attente de retours de Centrale Lille.

10. Mise en place des marchés publics à Centrale Innovation

Le code français des marchés publics indique que *« les accords-cadres et marchés conclus entre un pouvoir adjudicateur et un cocontractant sur lequel il exerce un contrôle comparable à celui qu'il exerce sur ses propres services et qui réalise l'essentiel de ses activités pour lui, à condition que, même si ce cocontractant n'est pas un pouvoir adjudicateur, il applique, pour répondre à ses besoins propres, les règles de passation des marchés prévues par le présent code ou par l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 »*. Ici, le co-contractant (C-Innov) a un statut de filiale « in House », l'établissement (ECL) peut choisir directement sans appel d'offres la structure à qui il va confier la gestion, mais, par ricochet, cette structure doit appliquer le code des marchés ou l'ordonnance N° 2005-649 du 6 juin 2005. L'ordonnance N° 2005-649 du 6 juin 2005 sera abrogée par l'ordonnance N°2015-899 du 23 juillet 2015 qui entrera en vigueur dès la parution du décret d'application (actuellement en attente).

Centrale Innovation est donc actuellement en cours de rédaction du règlement intérieur des achats, une information sera transmise en temps voulu aux salariés, responsables scientifiques et gestionnaires des laboratoires.

Le CE met en garde contre le risque de perte de souplesse de cette règle et de l'intérêt de Centrale Innovation sur le fonctionnement courant.

11. Utilisation du CICE

Un montant de 110 000€ a été reçu au titre du CICE pour l'année 2015.

Le Directoire a décidé d'appliquer ce montant sur les points suivants :

- Embauches
- Mise en place ou améliorations d'outils (Eurecia, Coclico)
- Participations dans des start-ups

12. Point sur la formation DUP

Une formation des membres de la DUP et de la Direction de C-Innov a eu lieu les 29 Février et 1^{er} Mars 2016.

13. Questions diverses

- L'augmentation de la valeur du point d'indice de la fonction publique qui sera appliquée aux fonctionnaires en 2016 sera également appliquée aux salariés de Centrale Innovation

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 11h15.

La prochaine réunion du CE aura lieu le ***Mardi 17 Mai 2016 à 8h30.***

A Ecully, le 25 Mars 2016,

Jean-Christophe ABRY
Secrétaire du CE Centrale Innovation

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Jean-Christophe Abry.